

# CAP Liste d'Aptitude de C en B

## AMERTUME ET ECOEUREMENT !! ???

La CAP liste d'aptitude de C en B s'est réunie les 21 et 22 novembre 2012 pour établir la liste 2013 des promus.

La CGT-FINANCES PUBLIQUES de la Moselle, a dans sa déclaration liminaire (voire au verso), rappelé son opposition à la liste d'aptitude et son attachement à une carrière linéaire et un examen professionnel avec nomination sur place de l'agent ; qui offre plus de garanties d'égalité et d'objectivité de traitement des agents que le système sélectif de la liste d'aptitude.

Pour cette promotion, 256 agents de la Filière Fiscale (-9 par rapport à l'an dernier) et 215 agents de la Gestion Publique (-32 par rapport à l'an dernier) soient 471 agents avaient vocation à postuler, mais seuls 213 en tout ont fait acte de candidature soit : 45,22 % des candidats potentiels.

Sur ces 213 postulants seuls 28 ont été retenus, 13,14 % des postulants ou 5,94 % des agents ayant vocation.

### **L'ON PEUT DEJA S'INTERROGER SUR LES RAISONS QUI INCITENT LES PERSONNELS A NE PAS POSER LEUR CANDIDATURE.**

Cette année nous constatons l'injustice de la liste d'aptitude et les errements de la direction qui change les règles comme bon lui semble au fur et à mesure des différentes CAP.

En effet, la règle qui voulait qu'un agent ne soit pas nommé deux années de suite dans le même poste ou service a été modifiée au gré de l'administration avec l'argument que ces pratiques n'étaient pas obligatoires. Le but inavoué étant de faire passer les personnes de son choix !!!

Nous vous informons ci-dessous des nouvelles modalités et des points auxquels vous devrez faire particulièrement attention lors de la notation pour avoir un dossier "béton" qui pourrait vous permettre d'être retenu sur la liste d'aptitude.

Lors de la notation, vous devez particulièrement veiller :

- à avoir un tableau synoptique avec TOUTES les croix dans "excellent" (gestion publique)
- plusieurs majorations de 0,06 ou 0,02 (notation des 5 dernières années) la notation positive n'étant pas obligatoire.
- l'appréciation de votre chef d'unité qui précise que vous ferez un excellent cadre B et un avis très favorable dans son rapport.

Sans oublier l'avis du supérieur hiérarchique ayant de plus d'excellentes facultés de rédaction et d'élocution car il est contacté ultérieurement par téléphone par la direction.

### **Et pour utiliser un terme marketing du privé "savoir se vendre".**

Ces évaluations permettent en effet de classer l'agent dans Excellent, Très Bon ou "A r'voir", mais compte tenu du nombre d'appelés et de celui d'élus, seuls les "excellent" et "très bon" ont des chances de figurer sur la liste d'aptitude.

**Nous vous précisons également que l'avis du supérieur hiérarchique doit être : "Très Favorable", l'avis "Favorable" n'étant qu'illusoire.**

**Toutefois, nous ne pouvons que vous engager à effectuer un recours de votre notation si ces conditions ne sont pas réunies.**

Nous vous précisons également que les agents trop jeunes pouvant encore passer le concours, les agents trop âgés, ou peu mobiles etc n'ont pas été retenus tous les prétextes sont bons pour éliminer les agents de la liste etc....

Dans ces conditions et fidèle à ses engagements la CGT FINANCES PUBLIQUES de la Moselle à voté contre toutes les propositions de l'administration, mais non contre les agents.

**POUR DEFENDRE VOTRE STATUT ET VOS MISSIONS, TOUS EN GREVE  
LE 27 NOVEMBRE 2012**

Les heureux élus seront promus après la CAP nationale qui se tient traditionnellement en mars pour une nomination et une affectation avec une mutation possible au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Nous précisons que cette liste est susceptible d'être modifiée en CAP Nationale tant pour le classement que pour la sélection.

RANG	ETAT	NOM	PRENOM	POSTE OU SERVICE
1	Madame	JACOB	Liselotte	SIP Sarrebourg
2	Madame	BEAUCOUR	Patricia	Domaines
3	Madame	DARBOIS	Dominique	DRFIP Dépenses de l'Etat
4	Madame	LEICK	Sylvie	SIP Thionville
5	Madame	MOSARD	Claudine	Trésorerie de Moyeuve-Grande
6	Madame	RAPISARDA	Lucie	DRFIP Sfact
7	Madame	TRAPP	Chantal	SIP Metz-Centre
8	Madame	HEMAMI	Caterina	Trésorerie de Saint-Avoid
9	Madame	PISTER	Martine	Trésorerie de Metz-Thionville Ets Hospitaliers
10	Monsieur	MOLLENTHIEL	Daniel	SIE Hayange
11	Madame	LORRAIN	Dominique	DRFIP Dépenses Militaires
12	Madame	FAGNONI	Christine	Division comptabilité et autres opérations de l'Etat
13	Madame	BINET	Martine	CDIF Metz
14	Madame	BIGEL	Corinne	DRFIP Dsf
15	Madame	SEENE	Martine	Division comptabilité et autres opérations de l'Etat
16	Madame	ROUFF	Dolorès	SIP-SIE Saint-Avoid
17	Monsieur	BIEHL	Luc	DRFIP ERD
18	Madame	CAVAIOTTI	Isabelle	Trésorerie de Verny
19	Madame	KOWALSKI	Geneviève	SIE Forbach
20	Madame	ANDING	Catherine	DRFIP Dépense
21	Madame	ERB	Geneviève	Lorquin
22	Madame	HUSSON	Cécile	SIP Sarreguemines
23	Madame	GOULON	Sandrine	Trésorerie de Metz-Amendes
24	Madame	LEROY	Dominique	DRFIP Contrôle Fiscal
25	Madame	SANTARSIERO	Dominique	SIE Metz-Centre
26	Madame	FOGEL	Sylvie	SIP Thionville
27	Monsieur	KRITTER	Jean-Jacques	DRFIP CEPL
28	Monsieur	BAGANUS	Alain	SIP Metz-Est

#### MOTION DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES DE LA MOSELLE POUR LA CAP C EN B DU 21-22 NOVEMBRE 2012

Comme chaque année la CGT FINANCES PUBLIQUES tient à souligner son opposition au système de liste d'aptitude pour le changement de corps et revendique la mise en place d'un examen professionnel avec nomination sur place afin que ces promotions se fassent avec plus de clarté et de transparence.

Nous constatons que la méthode de sélection des agents classés "excellent" reste obscure et qu'une disparité existe toujours entre les deux filières et ce, malgré la fusion ; par exemple les agents de la filière gestion publique se mettent à la disposition de l'administration pour rejoindre toute affectation susceptible de leur être proposée dans leur actuel département d'affectation alors que les agents de la filière fiscale doivent obligatoirement participer au mouvement général de mutation des agents de la catégorie B.

L'avis du supérieur hiérarchique pour l'accès au grade supérieur est écrit dans la filière gestion publique et oral dans la filière fiscale.

Le moins que nous puissions en dire, c'est que cette méthode de sélection est opaque et discrétionnaire.

Cette année, en Moselle, ce ne sont pas moins de 213 agents qui demandent à bénéficier d'une promotion dont la quasi totalité sera exclue.

Les agents s'inscrivent sur les listes d'aptitude pour une amélioration de leurs rémunérations et compenser la perte du pouvoir d'achat et du blocage des salaires, sans oublier la très forte demande de reconnaissance de leurs qualifications et de leurs efforts pour maintenir le service public malgré les coupes sombres dans les effectifs : 2023 emplois pour l'année 2013 - dont 34 en Moselle.

Une fois de plus, cette liste d'aptitude va non seulement créer des tensions dans les services et les postes mais aussi entre les deux filières (diviser pour mieux régner) et participer à la démotivation des agents qui se sentent lésés, car leurs efforts ne sont pas reconnus.

C'est pourquoi la CGT revendique :

- une information collective préalable à la sélection donnant à tous les candidats une information identique et évitant les dérives de présélection que peuvent constituer les entretiens individuels ;
- l'établissement d'un rapport d'aptitude pour tous les postulants et non pour les seuls candidats classés "excellent" ;
- que l'appréciation des critères de "parcours professionnel" et "d'aptitude à la mobilité" vus dans le cadre de l'examen de la "valeur professionnelle" n'écarte pas de candidats qui auraient un parcours spécifique (agents techniques, géomètres cadastrés..) ;
- une plus grande transparence avec l'accès aux élus de tous les documents utiles à la CAPN dès la consultation afin de préparer dans de bonnes conditions la défense des agents ;
- l'abandon du système des potentialités, qui limite la défense des agents CAPN aux seuls agents présélectionnés par les directeurs locaux.

A cette heure, la CAP se tient dans l'ignorance totale de la volumétrie permise par le plan ministériel de qualification en cours d'élaboration pour 2013 qui n'est pas actée à ce jour.

Les arbitrages définitifs seront arrêtés au niveau national lorsque les décisions ministérielles seront prises.

**La CGT FINANCES PUBLIQUES de la MOSELLE votera donc contre la liste d'aptitude, non pas contre la promotion des agents, mais contre ce principe injuste et archaïque d'évolution de carrière.**